



TEAMSTERS CANADA RAIL CONFERENCE

CONFÉRENCE FERROVIAIRE DE TEAMSTERS CANADA

D.J. Shewchuk
Président
President

Douglas Finnson
Vice-Président
Vice-President

Jim Flegel
Secrétaire-Trésorier
Secretary Treasurer

1710-130 Rue Albert Street
Ottawa, ON - K1P 5G4

Tel: (613) 235-1828
Fax: (613) 235-1069
www.teamstersrail.ca

Le 3 décembre 2010

M. Fred Green
Président et chef de la direction
Chemin de fer Canadien Pacifique Limitée
Gulf Canada Square
401-9th Ave SW
Calgary, AB T2P 4Z4

Monsieur,

La présente fait suite à votre lettre de novembre 2010 adressée à l'ensemble des employés ainsi qu'à la lettre de M. Harris adressée aux présidents et présidents généraux (Canada) du syndicat concernant l'application de la politique révisée en matière de dispositifs électroniques personnels. Nous tenons à vous informer que nous avons pris connaissance de vos lettres et de la nouvelle politique de la compagnie (la « politique ») et, par la présente, donnons suite à la correspondance reçue.

Dans l'ensemble, nous reconnaissons que certains risques pour la sécurité font valoir l'importance que les travailleurs s'abstiennent d'utiliser un téléphone cellulaire à certains moments durant leurs quarts de travail. La compagnie affirme que la politique vise à assurer la sécurité à la fois de nos membres et du grand public. Nous ne pouvons appuyer cette politique comme elle se lit actuellement et nous ne pouvons accepter votre correspondance ou votre politique comme elles ont été rédigées. Vous avez soulevé un certain nombre de points dans vos lettres avec lesquels nous ne sommes pas en accord et que nous devons contester.

D'abord et avant tout, veuillez considérer cette lettre comme un avis en bonne et due forme de notre opposition totale à ce que vous avancez dans votre lettre administrative, à savoir que toute personne qui enfreint la politique sera congédiée sur-le-champ. À notre avis, une telle mesure est extrêmement déraisonnable, arbitraire et contraire à l'actuelle politique. De plus, nous soutenons que la correspondance représente une tentative de menacer ou d'intimider nos membres, ce qui va à l'encontre de la politique de la compagnie en matière de discrimination et de harcèlement.

Selon la politique en matière de dispositifs électroniques personnels, les superviseurs sont responsables d'avertir et d'encadrer les employés et/ou d'imposer des mesures disciplinaires à ceux qui ne s'y conforment pas.

.../2



Cet énoncé est reflété dans la politique et laisse entendre que les employés qui enfreignent la politique feront l'objet d'un avertissement ou de mesures disciplinaires progressives. On ne peut y conclure que l'employé sera carrément congédié, comme vous l'avez affirmé.

L'imposition de mesures disciplinaires collatérales n'est pas justifiée si les employés qui travaillent avec un employé utilisant un dispositif personnel ne sont pas au courant de l'utilisation de ce dispositif. De plus, il est de notre avis que toute mesure allant au-delà d'avertissements ou de mesures disciplinaires progressives, comme décrit dans la politique, serait carrément excessive.

Aussi, comme vous le savez bien, chaque cas doit être évalué individuellement, en tenant compte de l'ensemble des circonstances pertinentes. Selon nous, votre directive, comme formulée dans votre correspondance administrative, porte atteinte à l'obligation de mener une enquête juste et impartiale, laquelle obligation figure dans nos conventions collectives respectives et a été confirmée dans la jurisprudence arbitrale. Il est donc impératif que l'expression « sera congédiée », comme elle figure dans votre correspondance, soit retirée et remplacée par l'application appropriée de la politique, conformément à la décision rendue dans l'affaire KVP et à tout autre précédent jurisprudentiel.

Nous prétendons que la compagnie n'a pas adéquatement expliqué, fait valoir ou diffusé sa politique en matière de dispositifs électroniques personnels à nos membres. Aussi, nous contestons l'idée que nos membres sont les seuls responsables de toutes les enfreintes à la politique. La compagnie est responsable de fournir à nos membres – vos employés – des explications claires et concises relatives à ses politiques.

Nous vous réitérons notre volonté de travailler avec la compagnie pour améliorer la sécurité de nos membres et celle du grand public. Cependant, pour produire les fruits escomptés, les modalités de votre politique doivent être soumises à un examen conjoint pour en assurer le caractère raisonnable et l'efficacité.

Nous sommes prêts à discuter avec vous de possibles modifications à votre politique actuelle, mais nous nous réservons le droit de nous adresser aux tribunaux, s'il le faut, relativement à toute prise de position ou tout grief découlant de la politique ou de toute autre politique, mesure disciplinaire ou action de la compagnie.

Je vous remercie de votre attention à la présente.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le président,



D.J. Shewchuk

cc : D Able, président général, CFTC
D. Olson, président général, CFTC
T. Beaver, président général, CFTC
D. Genereux, président général, CFTC
S. Brownlee, président général, CFTC
E. Harris, premier vice-président et chef de l'exploitation
R. Wilson, vice-président adjoint, Relations industrielles